

**Indre-et-Loire**  
**Commune de Ferrière-sur-Beaulieu**

**Procès verbal du Conseil Municipal**

**Vendredi 19 février 2016**

L'An deux mille seize, le vendredi 19 février à 19 h 15, le Conseil Municipal de la commune de FERRIERE SUR BEAULIEU, convoqué le 5 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilbert SABARD, Maire.

**Présents** : M M. SABARD, BOITEAU, MALBRAND, de ROFFIGNAC, AULIN, CELLERIN, COCHEREAU, FEISTL, GODEAU, MATHURIN et PAINEAU.

**Excusés** : Mme DELAUNAY, ayant donné pouvoir à M. BOITEAU, Mme BRANDELY à M. MALBRAND, M. PINAULT à Mme MATHURIN, Mme CHAUMETTE.

**Secrétaire de séance** : M. AULIN.

*Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2016 qui a été affiché à la porte de la Mairie à compter du 26 janvier 2016.*

**PLU : point sur l'avancement de la procédure**

Monsieur le Maire indique que la 8<sup>ème</sup> réunion, consacrée au diagnostic foncier, s'est tenue dans l'après-midi. Dans le périmètre défini dans le projet de territoire, la commission a été invitée à passer en revue toutes les possibilités de constructions nouvelles, tant dans les « dents creuses » (entre deux parcelles déjà bâties) que par le biais de la densification en espace urbanisé (grandes parcelles bâties qui pourrait être divisées en vue d'une seconde construction), ce qui représente environ 40 logements. M. AGATOR présente ensuite un projet urbain qui favoriserait la centralité du village, dans lequel 40 autres logements pourraient voir le jour. Au total, ce diagnostic fait apparaître un potentiel d'environ 80 pavillons qui pourraient être construits sur les quinze années à venir.

Le Conseil Municipal en prend acte.

**Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2016**

2016-7.5-011

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe que le projet de budget pour l'année 2016 a avancé, et que la première simulation ne permet pas de dégager des crédits suffisants pour cumuler plusieurs gros chantiers de voirie.

Ainsi, l'assemblée va devoir choisir entre la rénovation de la route du Bois Clair, et celle de la rue du Casse Cou et de l'impasse du Puits Gibert.

Monsieur le Maire rappelle que la rue du Casse Cou et l'impasse du Puits Gibert sont mitoyennes entre Beaulieu-lès-Loches et Ferrière-sur-Beaulieu, et que les deux communes sont disposées à réaliser ensemble ce chantier en 2016, en partageant la dépense.

Si par ailleurs, on prend en compte la fréquentation journalière de ces voies, la priorité est bien la réfection de la rue du Casse Cou et de l'impasse du Puits Gibert, à laquelle on pourrait ajouter la rénovation partielle du Sentier du Lavoir, sur sa partie comprise entre le Lavoir et l'ancienne gare.

Le coût Hors Taxes de l'opération serait le suivant :

- Rue du Casse Cou .....	2 074,00 € (notre part)
- Impasse du Puits Gibert .....	6 962,00 € (notre part)
- Prolongement de l'impasse ..	4 475,00 € (en totalité à notre charge)
- Sentier du Lavoir .....	3 500,00 € (en totalité à notre charge)
<b>Total Hors Taxes .....</b>	<b>17 011,00 €</b>

Cette réflexion implique de modifier le dossier de demande de subvention qui a été transmis au Conseil Départemental le 7 Janvier 2016, au titre de l'enveloppe « socle » du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, puisque qu'une aide de 7 991,00 € est disponible pour la commune.

Le Conseil Municipal approuvant cette démarche, Monsieur le Maire présente un nouveau plan de financement prévisionnel :

*1 – Subvention « socle » :  
Rénovation de la rue du Casse Cou/impasse du Puits Gibert/Lavoir*

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux HT .....	17 011,00 €	Subvention sollicitée au titre du FDSR 2016 .....	7 991,00 € 47 %
TVA 20,00 % .....	3 402,20 €	Emprunt ou autofinancement .....	9 020,00 € 53 %
		TVA avancée par la commune .....	3 402,20 €
<b>Total TTC .....</b>	<b>20 413,20 €</b>	<b>Total TTC .....</b>	<b>20 413,20 €</b>

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, approuve ce nouveau projet qui, en raison de son caractère prioritaire, sera inscrit au Budget 2016 et réalisé dans l'année, valide le nouveau plan de financement qui annule et remplace le précédent, et sollicite l'aide du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire au titre du FDSR 2016 sur ce nouveau dossier.

⇒ Cette délibération annule et remplace la précédente, n° 002, en date du 22 Janvier 2016.

**Mise en sécurité itinéraires écoliers - 3<sup>ème</sup> tranche** 2016-7.5-012

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration d'aménagements liés aux déplacements « doux », en particulier aux abords des établissements scolaires, peut faire l'objet d'une aide départementale au titre du produit des amendes de police.

Il rappelle que depuis deux ans, la commune réalise, par tranches successives, des déplacements doux visant à améliorer la sécurité des écoliers qui empruntent des itinéraires piétons :

- en 2014 : Allée de la Gare et Allée de la Brossardière.
- en 2015 : Allée du Lavoir jusqu'à l'entrée principale de l'école

En 2016, une nouvelle tranche est prévue. Elle porterait sur la signalisation horizontale et verticale, et sur l'achat d'un second lot de barrières de sécurité.

Le coût de l'opération est estimé à 3 000,00 € Hors Taxes.

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Barrières sécurité .....	1 400,00 €	Subvention <i>sollicitée</i>	
Signalisation horizontale ..	1 200,00 €	Produit des amendes de police 25 % ....	750,00 € 25 %
Signalisation verticale .....	400,00 €	Autofinancement .....	2 250,00 € 75 %
Total HT .....	3 000,00 €	TVA avancée par la commune .....	600,00 €
TVA 20,00 % .....	600,00 €		
<b>Total TTC .....</b>	<b>3 600,00 €</b>	<b>Total TTC .....</b>	<b>3 600,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces aménagements, inscrits au Budget 2016, et charge Monsieur le Maire de solliciter une aide au titre du produit des amendes de police 2016.

### **Ouverture d'une ligne de trésorerie de 80 000,00 €**

2016-7.3-013

Monsieur le Maire rappelle que la commune est en permanence confrontée à un décalage plus ou moins important entre ses dépenses et l'encaissement des produits attendus, ce qui entraîne un déséquilibre ponctuel de trésorerie. Depuis plusieurs années, on y remédie en faisant fonctionner, selon les besoins, une ligne de trésorerie, dont l'échéance sera le 26 Mars 2016.

Exceptionnellement, cette année, la ligne de trésorerie, utilisée à hauteur de 35 000,00 €, ne pourra pas être remboursée à l'échéance.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 80 000,00 €, étant entendu que le solde de l'ancienne ligne sera à reprendre sur l'utilisation de la nouvelle.

Monsieur le Maire indique les nouvelles conditions du Crédit Agricole : Taux Euribor \* 3 mois moyenné + marge soit, à ce jour : 0.00 % + 1.00 % = 1.00 %. (\* / janvier. Cet *index varie chaque mois*). Commission d'engagement : 0.15 % du montant total, avec un minimum de perception de 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces conditions et confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie de 80 000,00 €, la signature des conventions à passer avec la banque, l'acceptation de toutes les conditions de remboursement, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016, compte 6615 pour les intérêts et compte 627 pour la commission d'engagement.

### **Commission recrutement du personnel**

2016-4.1-014

Monsieur le Maire informe qu'il souhaiterait la création d'une commission recrutement du personnel.

Sont candidats : Jean-Paul BOITEAU, Claude MALBRAND et Françoise MATHURIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la composition de la commission recrutement du personnel comme indiqué précédemment, qui sera présidée par Monsieur le Maire.

### **Avancement de grade Mme Elisabeth CHAULET**

2016-4.1-015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Elisabeth CHAULET, actuellement Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (27,5/35<sup>ème</sup>) peut, dans le cadre de son parcours professionnel, être nommée Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe depuis le début de l'année.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 2 Février 2016, et vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Avril 2012 fixant le ratio d'avancement de grade à 100 %, Monsieur le Maire propose de la nommer sur ce nouveau grade.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable sur cet avancement de grade au 1<sup>er</sup> Septembre 2016 et approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal qui en résulte à cette date.

### **Avancement de grade Mme France PINGUET**

2016-4.1- 016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame France PINGUET, actuellement Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles Maternelles à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) peut, dans le cadre de son parcours professionnel, être nommée Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe des Ecoles Maternelles au 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 2 Février 2016, et vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Avril 2012 fixant le ratio d'avancement de grade à 100 %, Monsieur le Maire propose de la nommer sur ce nouveau grade.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable sur cet avancement de grade au 1<sup>er</sup> Septembre 2016, et approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal qui en résulte à cette date.

### **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

2016-4.1-17

Compte tenu des avancements de grade approuvés au 1<sup>er</sup> Septembre 2016, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Grade	Catégorie	Effectif	Statut
Attaché Territorial	A	1	Titulaire TC
ASEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Titulaire TC
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	Titulaire TC Titulaire TNC 27,5/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 1	Titulaire TC Non-Titulaire TNC 7,7/35 <sup>ème</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs du personnel communal arrêté au 1<sup>er</sup> Septembre 2016.

### **Ouverture d'un poste sur l'un des grades du cadre d'emploi des Rédacteurs** 2016-4.1-18

Monsieur le Maire rappelle le souhait de Madame Valérie THEBAULT de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2016.

Après consultation du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, il propose de lancer la procédure de recrutement au secrétariat de Mairie sur l'un des grades du cadre d'emploi des Rédacteurs, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir, au 1<sup>er</sup> Décembre 2016, ouvrir un poste de Rédacteur, ou de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe, ou de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide l'ouverture, au 1<sup>er</sup> Décembre 2016, d'un poste sur l'un des grades du cadre d'emploi des Rédacteurs, en vue de recruter un(e) secrétaire de Mairie, sous réserve que le dossier de validation de retraite de Madame Valérie THEBAULT soit accepté par la CNRACL.

## **Déploiement des compteurs électriques Linky**

2016-8.8-019

Par courrier du 15 Février 2016, Monsieur le Maire informe qu'il a reçu d'ERDF un courrier concernant le déploiement sur la commune, dans les semaines à venir, des compteurs électriques Linky.

Monsieur le Maire indique que plusieurs administrés lui ont fait part de leurs inquiétudes au regard de cette nouvelle technologie, tant sur les risques liés aux rayonnements électromagnétiques que sur la protection de la vie privée.

Monsieur le Maire ajoute que l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) a été mandatée par le Gouvernement pour mener une enquête sur ces risques potentiels, et que les résultats seront publiés en Juin ou Juillet 2016.

S'agissant d'un problème de santé publique, et selon le principe de précaution, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander à ERDF le report du déploiement des compteurs Linky sur la commune, jusqu'à ce que les résultats de cette étude soient publiés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, approuve cette démarche, et charge Monsieur le Maire de transmettre les courriers nécessaires à ERDF et à l'entreprise chargée des travaux : Solutions 30 dont le siège social est 5 rue Chante Coq – 92800 PUTEAUX.

## **Actualisation du tarif des concessions dans le cimetière communal**

2016-7.1-020

Monsieur le Maire propose de réajuster le tarif des concessions dans le cimetière communal, en date du 24 Janvier 2014, en appliquant une hausse de 5 %.

Il propose le nouveau tarif suivant :

- Concession trentenaire : 190,00 €
- Concession cinquantenaire : 245,00 €
- Case dans le columbarium : 650,00 €
- Plaquette jardin du souvenir : 40,00 € (gravure à la charge des familles).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête ce nouveau tarif des concessions dans le cimetière communal, qui s'appliquera à compter de ce jour.

## **Aide aux familles pour les mini camps ados**

2016-7.5-021

Comme chaque année, Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur une aide susceptible d'être versée aux familles qui souhaitent inscrire leurs « préados » aux ateliers et mini camps organisés à Loches pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose de reconduire, sans l'augmenter, l'aide arrêtée en 2015, à savoir : 28,00 € par semaine et par enfant dans la limite de deux semaines, étant entendu que l'aide est versée directement aux familles qui en font la demande en Mairie, sur présentation de la facture du centre de loisirs de Loches acquittée et d'un RIB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette mesure pour l'année 2016, précise que les crédits ont été prévus au Budget 2016, compte 6574.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 Novembre 2015, le Conseil Municipal s'était engagé dans une action visant à sensibiliser la population à la sécurité routière, sous réserve d'obtenir la prise en charge du coût de la journée par la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Il s'avère que la commune n'obtiendra pas l'aide sollicitée, puisque la Prévention Routière est un organisme déjà subventionné par l'Etat pour de telles actions.

En revanche, la Préfecture propose de confier l'animation de cette journée à son délégué sécurité, qui peut organiser le matin, une remise à niveau des connaissances du Code de la Route, et l'après-midi, la mise à disposition d'un simulateur 2 roues. Cette intervention serait entièrement gratuite.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, mais émet le souhait de fixer une nouvelle date pendant une période de vacances scolaires, afin de permettre aux jeunes de profiter du passage en simulateur 2 roues.

### **Rédaction d'une Brève**

La distribution d'une Brève, initialement prévue courant Mars est reportée, dans l'attente que soient fixées les dates de la journée sécurité et de la réunion publique pour le PLU.

### **Questions diverses**

Le Conseil Municipal :

- Est informé de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire de Beaulieu, en raison d'une baisse momentanée des effectifs,
- Approuve la rédaction d'un règlement intérieur à l'école de Ferrière, pour aider à solutionner des problèmes de comportement pendant la pause méridienne et les TAP,
- Prend connaissance, par M. AULIN de la situation du Syndicat Transport, lequel indique que le Département n'a pas le droit de dénoncer une délégation de compétence sur le seul motif que le syndicat a rejeté les avenants proposés. Une réunion avec le Département est prévue le 17 mars 2016.
- Se déclare satisfait de la création de deux nouvelles associations : « Ferrière-Loisirs » dont le président est M. Roland MOREAU, pour le partage de jeux de société et « Quand Tu Chantes », dont la présidente est Mme Brigitte TILLIER, pour la chorale.
- Prend acte de la décision d'Orange de supprimer la cabine téléphonique installée sur le mail de la Mairie.

*La séance est levée à 21h30.*

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres,